

*L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril,*

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, à dix-neuf heures trente.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
 Date de la convocation : le 31 mars 2023

Présents : 14  
 Votants : 15

**Secrétaire de séance : Sandra BODELOCHE**

**Présences - Pouvoirs :**

NOM - Prénom	Présence - Pouvoirs	NOM - Prénom	Présence - Pouvoirs
M. ARRAITZ Alain	Présent	M. CAHIER Pierre-Yves	Présent
M. KEFIFA Alain	Présent	Mme BODELOCHE Sandra	Présent
Mme COURTHIAL Nathalie	Présent	M. GALLAIS Régis	Présent
M. GAILLARD Simon	Présent	Mme DUGAS Peggy	Pouvoir S. Bodeloche
M. CHATILLON Davy	Présent	M. GUETTE Freddy	Présent
Mme MESSE-BOURRASSEAU Karine	Présent	Mme LE MAREC Elodie	Présent
Mme LEROY Monique	Présent	M. COUGNAUD Edgar	Présent
M. MASSOT Philippe	Présent		

<b>OBJET :</b>	<b>FINANCES</b>
Del-0423-016/ 7-5-5	<b>SUBVENTIONS 2023</b>
	<b>ETABLISSEMENTS SCOLAIRES</b>

Il est proposé au conseil municipal de reconduire les subventions scolaires suivantes pour l'année 2023 :

<b>SUBVENTIONS SCOLAIRES</b>	
<b><u>ECOLES PUBLIQUES (coopérative scolaire publique)</u></b>	
<b>CREDIT ACQUISITION PETIT MATERIEL - 12 € / élève</b>	
Elémentaire (164 élèves)	1968 €
Maternelle (88 élèves)	1 056 €
<b>SORTIES EDUCATIVES – 22 € / élève</b>	
Elémentaire (164 élèves)	3 608 €
Maternelle (88 élèves)	1 936 €
<b>CREDIT FONCTIONNEMENT PHOTOCOPIEUR – 0.015€ / élève*450/nbre de jours (158)</b>	
Elémentaire (164 élèves)	1 554,72 €
Maternelle (88 élèves)	834,24 €
<b>ACHAT DE TIMBRES</b>	
Elémentaire	75 €
Maternelle	75 €

**ECOLE PRIVÉE (OGE)**

**SUBVENTIONS NON PRISES EN COMPTE DANS LE CALCUL DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT A VERSER**

<b>CREDIT ACQUISITION PETIT MATERIEL - 12 € / élève</b> (149 élèves)	1 788 €
<b>SORTIES EDUCATIVES – 22 € / élève</b> (149 élèves)	3 278 €
<b>FOURNITURES SCOLAIRES – 51€ / élève</b> Fournitures scolaires + livres (149 élèves)	7 559 €

**Le conseil municipal à l'unanimité :**

- Approuve le montant des subventions scolaires ci-dessus ;
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023 au compte 6574 du budget de la commune.

La Chapelle-Heulin, le 6 avril 2023,  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Alain ARRAITZ

